a Monsieur Louis Secretaire de lacademie de chirurgie

Monsieur

le suppliant s'adresse a l'académie comme au seul tribunal, capable de décider une question aussi neuve qu'interessante.
l'organe de l'ouie irrité artistement et sans relache, est-il susceptible a force de vexations, d'une audition involontaire et exclusive ? cette aptitude forcée a entendre ce que les autres n'entendent pas, se fortifie-t-elle, s'entretient-elle, par la répétition journaliere du meme manege ?
le curé de planoy a depuis cinq ans et demy l'experience de l'affirmative ; mais il a trouvé peu de martyrs, et il n'a eu qu'un seul témoin parlant de ce genre de persécution encor inconnu. la rélation de son avanture, quil ose présenter a l'academie, est plus fidelle que bien écrite ; et ne mérite son attention que par l'importance de l'objet. ses juges s'appercevront aisément, par la méprise générale, qu'a occasionée le stratageme ; qu'il s'agit de préserver la société d'un nouveau fléau, et de briser pour toujours, l'arme la plus perfide, que la calomnie ait imaginée, contre le repos, l'honneur la liberté, l'existence morale et civile du particulier isolé.

ARC55
n°82

de la feuille curé de planoy diocese de meaux a paris par congé, et consigné depuis plus de quatre ans dans la communauté des f. p. de la charité de senlis 24 juin 1784.